

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Date de convocation : 12/12/2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille quatorze, le seize décembre, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VAN AERTRYCK, MOIRÉ, LEMARCHAND, BULET, LEDREUX, BOULASSIER, PARIS, HULAUD, NOURRY, LANGLAIS, BRAULT, QUERNEC.

Absents :

Julien BAILLEUL ayant donné procuration de vote à Lionel VAN AERTRYCK

Nathalie MONTEBAULT ayant donné procuration de vote à Isabelle PARIS

Jérôme BOURNONVILLE ayant donné procuration de vote à Fabienne NOURRY

Secrétaire : Stéphane QUERNEC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2014

Le compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

ALEC : PRESENTATION DU BILAN 2013 CONSOMMATION ENERGETIQUE SUR LA COMMUNE

Présentation : M. HERISSON

Mr HERISSON de l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Rennes présente le bilan énergétique 2013 du patrimoine communal, soit l'évolution et l'analyse des consommations et des dépenses par énergie (eau, électricité, gaz, combustibles et carburant) pour l'ensemble des bâtiments communaux et de l'éclairage public ainsi que l'impact environnemental, dans le cadre d'une démarche de maîtrise de l'énergie et de préparation des actions à poursuivre.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015

- Le point sur la redevance assainissement est reporté au prochain conseil.

N°2014-96 AMORTISSEMENT DU CAMION BENNE

Présentation : Laurence MOIRE

La commune a acheté un camion benne, pour un montant de 14 598.50 € TTC.
M. le maire propose de procéder à l'amortissement du matériel sur une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, ce qui représente une dotation aux amortissements de 2919.70€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à l'amortissement du matériel sur une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

N°2014-97 BUDGET ASSAINISSEMENT- INVESTISSEMENT- DECISION MODIFICATIVE N°1

Présentation : Laurence MOIRE

Le renouvellement de la pompe du Pré du Four nécessite une décision modificative sur le budget assainissement afin de régler la facture. Le devis reçu s'élève à 1004.40 € TTC. Une recette supplémentaire enregistrée au compte 10222 FCTVA permet d'effectuer cette modification des crédits.

BUDGET ASSAINISSEMENT									
DECISION MODIFICATIVE N°1									
SECTION D'INVESTISSEMENT					SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Dépenses	BP	DM	BP+DM		Recettes	BP	DM	BP+DM
Cpte	Intitulé				Cpte	Intitulé			
2315	Installations, matériel et outillage technique	0	1 300,00	1 300,00	10222	FCTVA	33 782,00	1 300,00	35 082,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide une modification de crédits de 1 300 € du compte 10222 vers le compte 2315.

N°2014-98 BUDGET LOTISSEMENT - FONCTIONNEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°2

Présentation : Laurence MOIRE

L'emprunt de 250 000 € contracté sur le budget lotissement en juin 2014 nécessite une décision modificative en section de fonctionnement afin de régler les frais de dossier (250€) ainsi que la première échéance des intérêts de 2014, soit 1 002.72 €.

BUDGET LOTISSEMENT									
DECISION MODIFICATIVE N°2									
SECTION DE FONCTIONNEMENT					SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Dépenses	BP	DM	BP+DM		Recettes	BP	DM	BP+DM
Cpte	Intitulé				Cpte	Intitulé			
Chap 011 cpte 6226	Honoraires	5000	-1252,72	3747,28	Chap 66 cpte 66111	Intérêts réglés à échéance	2833,85	1002,72	3836,57
					Chap 66 cpte 668	Autres charges financières	0	250	250
TOTAL			-1252,72	3747,28	TOTAL			1002,72	4086,57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide une modification de crédits de 1 252.72 € du chapitre 011 vers le chapitre 66.

N°2014-99 BUDGET LOTISSEMENT – INVESTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°3

Présentation : Laurence MOIRE

L'emprunt de 250 000 € contracté sur le budget lotissement en juin 2014 nécessite une décision modificative en section d'investissement afin de régler la première échéance de remboursement du capital de 2014, soit 12 500 €:

BUDGET LOTISSEMENT									
DECISION MODIFICATIVE N°3									
SECTION DE FONCTIONNEMENT					SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Dépenses	BP	DM	BP+DM		Dépenses	BP	DM	BP+DM
Cpte	Intitulé				Cpte	Intitulé			
605	Achat de matériel, équipements et travaux	487700	-12500	475200	3351 (040)	Opération ordre de transfert entre sections	498421,35	-12500	485921,35
	Recettes	BP	DM	BP+DM		Dépenses	BP	DM	BP+DM
7133 (042)	Opération ordre transfert entre sections	498421,35	-12500	485921,35	1641	Emprunts	5466,64	12500	17966,64

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de la modification de crédits des comptes 605 et 7133 (fonctionnement) vers les comptes 3351 et 1641 (investissement)

N°2014-100 BUDGET COMMUNE – INVESTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°4

Présentation : Laurence MOIRE

Le véhicule C15 étant hors d'usage, il est nécessaire de le remplacer. Suite à l'essai d'un véhicule électrique, une proposition d'achat d'un véhicule de marque Renault Kangoo a été reçue pour un montant de 8 756.50 € TTC.

Une décision modificative du budget est nécessaire afin de régler la facture de l'achat du véhicule.

BUDGET COMMUNE									
DECISION MODIFICATIVE N°4									
SECTION D'INVESTISSEMENT					SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Dépenses	BP	DM	BP+DM		Dépenses	BP	DM	BP+DM
Cpte	Intitulé				Cpte	Intitulé			
2313 OP. 22	Constructions Opération Amélioration de la salle des fêtes	162018	-9000	153018	2182	Matériel de transport	14598,5	9000	23598,5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 3 voix contre et 12 voix pour :

- Décide une modification de crédits de 9 000 € du compte 2313 opération 22 vers le compte 2182.

N°2014-101 BUDGET COMMUNE – INVESTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°5

Présentation : Laurence MOIRE

La fourniture et pose d'un rideau métallique extérieur à l'épicerie nécessite une décision modificative du budget en section d'investissement. Le montant du devis pour ces travaux s'élève à 1 569.96 € TTC.

BUDGET COMMUNE									
DECISION MODIFICATIVE N°5									
SECTION D'INVESTISSEMENT					SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Dépenses	BP	DM	BP+DM		Dépenses	BP	DM	BP+DM
Cpte	Intitulé				Cpte	Intitulé			
2313 OP. 20	Constructions Opération extension de la salle de sports	8090,14	-650	7440,14	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	2000	650	2650

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide une modification de crédits de 650 € du compte 2313 vers le compte 2158.

N°2014-102 BUDGET COMMUNE – INVESTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°6

Présentation : Laurence MOIRE

La fourniture d'une borne de recharge pour le véhicule électrique s'élève à 921.36 € TTC.

Une décision modificative du budget section investissement est nécessaire :

BUDGET COMMUNE									
DECISION MODIFICATIVE N°6									
SECTION D'INVESTISSEMENT					SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Dépenses	BP	DM	BP+DM		Dépenses	BP	DM	BP+DM
Cpte	Intitulé				Cpte	Intitulé			
2313 OP. 22	Constructions Opération Amélioration de la salle des fêtes	162018	-1000	161018	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	2000	1000	3000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 3 voix contre et 12 voix pour:

- Décide une modification de crédits de 1 000 € du compte 2313 opération 22 vers le compte 2158.

N°2014-103 MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT LES POIRIERS

Présentation : Lionel VAN AERTRYCK

Considérant que l'interdiction de réalisation de garage, présente dans le règlement du lotissement "Les Poiriers", constitue un frein avéré à la commercialisation des lots libres, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la suppression de cette interdiction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de supprimer l'interdiction de construction de garages dans le lotissement.

N°2014-104 RENOVATION DE LA SALLE DES FETES : DEMANDE D'ASSISTANCE AUX OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT AUPRES DE LA SADIV AVEC PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Présentation : Romain LEMARCHAND

M. Lemarchand, adjoint, rappelle au Conseil municipal la possibilité pour les communes de moins de 2 000 habitants de solliciter un accompagnement de la SADIV pour des missions d'assistance et de conseil pour les opérations d'aménagement et d'équipement.

La commune de Saint-Médard-sur-Ille souhaite solliciter l'intervention de la SADIV pour la rénovation de la salle des fêtes.

Une mission d'une durée maximale de 9 ½ journées peut être confiée à la SADIV pour la réalisation de cette opération.

Le coût de la mission de 9 ½ journées est de 3 780 € HT soit 4 520,88 € TTC. Le Conseil général subventionne cette mission à hauteur de 80 % et les 20 % restant sont à la charge de la commune.

M. Lemarchand présente au Conseil municipal l'offre d'ingénierie publique proposée par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, telle que présentée dans le guide départemental de l'ingénierie publique. Il précise que des conseils peuvent être apportés par les services

départementaux, essentiellement au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider les collectivités en amont de leurs projets de développement.

Compte tenu des projets communaux, des conseils peuvent être sollicités dans le cadre des fiches suivantes du guide départemental de l'ingénierie publique :

- 4.34 : assistance aux opérations d'aménagement et d'équipement (SADIV)

Pour plus d'information :

http://www.ille-et-vilaine.fr/sites/default/files/guide_ingenierie_juin_2014.pdf

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention, 1 voix contre, 13 voix pour) :

- Sollicite l'appui des services départementaux, en amont de ces projets, et conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique.
- Accepte de confier à la SADIV une mission de 9 ½ journées pour le projet de rénovation de la salle des fêtes
- Sollicite une subvention du Département de 80 % de la dépense,
- S'engage à prendre en charge les 20 % de la mission soit 904,88€ TTC.
- Autorise M. le Maire à signer la convention entre le Département d'Ille et Vilaine et la commune de Saint-Médard-sur-Ille.

N°2014-105 RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui contribue à la création et au développement de l'offre d'accueil destinée aux enfants et jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Un seul contrat est signé par territoire communautaire, c'est pourquoi les actions des Communes et de la Communauté de communes figurent sur le même CEJ. Chaque signataire reçoit la prestation de service CEJ pour les dépenses qu'il engage au titre de ses compétences.

Le précédent CEJ, qui couvrait la période 2010-2013, a expiré au 31 décembre 2013. Il est proposé le renouvellement du CEJ sur la période 2014-2017, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. Le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

POINTS DIVERS

Présentation : Régine LEDREUX

- Principales décisions prises lors des conseils communautaires de novembre et décembre

Présentation : Guillaume BOULASSIER

- Projet de refuge à chauve-souris dans les bâtiments communaux. L'association porteuse du projet est le groupe Mammalogique Breton (<http://www.gmb.asso.fr/>)

Fin de la séance à 23h05

Signatures :

L. VAN AERTRYCK		J. BAILLEUL	Absent ayant donné pouvoir
L. MOIRÉ		J. BOURNONVILLE	Absent ayant donné pouvoir
R. LEMARCHAND		N. BRAULT	
I. PARIS		C. HULAUD	
G. BOULASSIER		C. LANGLAIS	
F. NOURRY		N. MONTEBAULT	Absente ayant donné pouvoir
M. BULET		S. QUERNEC	
R. LEDREUX			